



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FÉCAMP, le :
Extrait du registre des délibérations
Séance du 31 janvier 2012

01 FEV. 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 31 janvier, à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Ville de Fécamp, légalement convoqué le 24 janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Fécamp, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. Patrick JEANNE, Maire.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Il a été, comme prévu à l'article L.2121-15 dudit Code, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris au sein du Conseil, Mme LEMARCHAND Karen, Adjointe au Maire, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Elle procède tout d'abord à l'appel nominal auquel répondent :

PRESENTS :

Mme GRELIER Estelle, M. DUGARD Franc, Mme LEMAITRE Françoise, M. DEMARE Laurent, Mmes LEMARCHAND Karen, LEPAULE Fabienne, M. PATRY Emmanuel, Mme SIRAT Aline, M. le Dr MOCQUARD Philippe, Adjoint au Maire, M. NEUVILLE Gérard, Mme ROBINE Muriel (de l'exposé de l'AURH à la question n°1), M. VIRICEL Pierre, Mme PRETERRE Gisèle, M. GOULEY Claude, Conseillers Municipaux Délégués, M. BEURIOT Pierre, Mme BREDIN Frédérique, MM. MATTERA Jean-Louis, MATHIEU Michaël, Mmes DESSERTAZ Marie-Pierre, TREBEN-TOURBATEZ Vanessa, POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès, RIOULT Agathe, M. ROUSSEL David, Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS :

- M. RICHARD Maurice, Adjoint au Maire, à Mme PRETERRE Gisèle, Conseillère Municipale Déléguée,
- Mme POULAIN Denise, Conseillère Municipale Déléguée, à M. Laurent DEMARE, Adjoint au Maire,
- Mme ROBINE Muriel, Conseillère Municipale Déléguée, à M. MATTERA Jean-Louis, Conseiller Municipal, (à la question n°2),
- M. DUFAY Michel, Conseiller Municipal, à M. MATHIEU Michaël, Conseiller Municipal,
- Mme LEVERT Nadine, Conseillère Municipale, à M. VIRICEL Pierre, Conseiller Municipal Délégué,
- Mme MARTIN Bénédicte, Conseillère Municipale, à Mme GRELIER Estelle, Adjointe au Maire,
- M. SALENNE Philippe, Conseiller Municipal, à Mme RIOULT Agathe, Conseillère Municipale,
- M. MAHEUT Raynaud, Conseiller Municipal, à M. ROUSSEL David, Conseiller Municipal,
- M. DURAND Sébastien, Conseiller Municipal, à M. JEANNE Patrick, Maire.

ABSENTS ET EXCUSES :

- Mme BAROUX Marie-Pierre, Conseillère Municipale,
- M. BILLARD Philippe, Conseiller Municipal,
- Mme GATHELIER Murielle, Conseillère Municipale,

Nombre de Conseillers Municipaux 35

Procurations

- de l'exposé de l'AURH jusqu'à la question n°1 8
- à partir de la question n°2 9

Présents

- de l'exposé de l'AURH jusqu'à la question n°1 24
- à partir de la question n°2 23

Votants

- de l'exposé de l'AURH à la question n°2 32

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FECAMP
Séance du 31 janvier 2012

N°1

Positionnement du Conseil Municipal de
Fécamp dans le cadre du débat LNP.

Rapporteur : P. JEANNE

Projet de Contribution
au Conseil Municipal

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du débat public concernant l'avenir de la LNP, il était possible, jusqu'au 2 janvier 2012, de formaliser et produire un cahier d'acteur. Les collectivités territoriales étaient amenées à se prononcer sur les projets d'aménagement du territoire, la Communauté de communes de Fécamp a voté un cahier d'acteur le 08 décembre 2011. Toutefois, toute autre contribution d'acteur local exprimée avant le 3 février peut toujours être versée au débat.

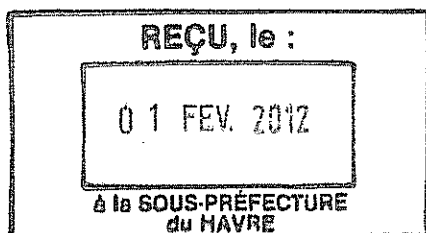
En ce qui concerne le positionnement de la Ville de Fécamp, et avant de définir un positionnement complémentaire, il convient de s'appuyer objectivement sur des études déjà menées et actualisées comme celles effectuées par l'AURH dans le cadre du SCOT du Pays des Hautes Falaises.

C'est pourquoi, la Ville de Fécamp souhaite :

- afficher que l'opportunité du débat et la mise en service de la LNP devra contribuer à l'amélioration des conditions de désenclavement du territoire par l'optimisation, dans un souci environnemental, des réseaux existants, notamment ferroviaires et le développement des transports collectifs,
- ne pas négliger la liaison avec Rouen. En effet, même si la jonction avec le Havre reste extrêmement importante, il est essentiel qu'elle ne se fasse pas aux dépens de celle avec Paris via Rouen. Il s'agit bien d'optimiser et de favoriser un service quotidien pour les voyageurs actuels et futurs quelle que soit leur destination,
- trouver une juste complémentarité entre le transport de voyageurs et le développement du fret concernant notre bassin d'emploi et permettre la liaison avec Le Havre et Rouen en anticipant les besoins futurs,
- veiller à ce que le financement global de la LNP ne se fasse pas au détriment des seuls budgets des collectivités territoriales. Celles-ci doivent également mener leurs propres projets de développement tout en préservant des tarifs accessibles à tous les usagers. Notre territoire estime que des financements spécifiques et préalables à la mise en place de la LNP seront nécessaires pour atteindre cet objectif.

Je vous invite à apporter votre contribution au débat par un vote.

*Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité
les conclusions de ce rapport.
Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de Fécamp,
les jour, mois et an sus-indiqués.
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire,

Patrick JEANNE